

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 NOVEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**France relance –
signature de contrats
Etat / Région
Plan de relance 2021-2022
et CPER 2021-2027**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 novembre 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 novembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avait donné procuration :

Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur RICHARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20201126-20-F-17-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

N° DE DOSSIER : 20 F 17

OBJET : FRANCE RELANCE – SIGNATURE DE CONTRATS ETAT / REGION
PLAN DE RELANCE 2021-2022 ET CPER 2021 - 2027

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Un plan de relance économique exceptionnel « France Relance » de 100 milliards d'euros a été présenté début septembre par le Gouvernement pour accompagner la crise que traverse le pays, l'une des plus graves de ces dernières décennies, avec des conséquences économiques et sociales durables.

Aussi, l'Etat et les Régions ont convenu de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de l'inscrire dans un partenariat renouvelé de 6 ans s'agissant du CPER 2021-2027 et dans des accords de relance portant sur les années 2021-2022 pour construire « le monde d'après » dans une approche territorialisée différenciée.

Ce plan est déployé autour de trois volets principaux en faveur :

- de la relance des entreprises les plus éprouvées,
- d'une plus grande résilience des territoires,
- d'une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone,

et des thématiques suivantes :

- les transitions écologiques,
- la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur,
- la cohésion sociale et territoriale,
- la santé,
- la formation professionnelle et le développement économique avec une place centrale pour les enjeux liés à l'agriculture,
- l'inclusion numérique,
- les infrastructures de mobilité,
- la culture, le patrimoine, le tourisme, le sport

Dans cette dynamique de relance territorialisée, l'Etat et la Région doivent disposer d'une vision précise des projets et propositions des communes pour s'accorder d'une part sur le plan de relance francilien 2021-2022 à contractualiser rapidement, et d'autre part, sur les bases de négociation à venir du futur CPER 2021-2027 dans l'objectif d'une signature à l'automne 2021.

Des premiers échanges Ville / Etat / Région ont d'ores et déjà débuté pour consolider les projets à présenter dans le cadre du Plan de relance francilien 2021-2022 pour des opérations prêtes à démarrer en vue d'obtenir des financements « immédiats ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la liste des projets pouvant s'inscrire dans le cadre de ces contrats, à procéder aux concertations préalables et à demander tous les cofinancements associés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

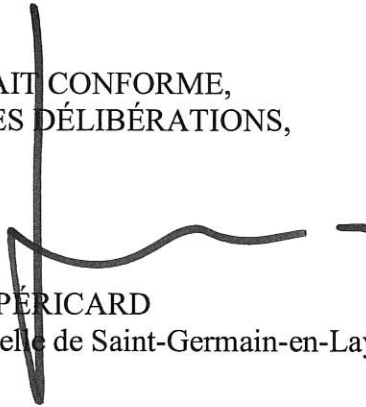
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la liste des projets pouvant s'inscrire dans le cadre de ces contrats, à procéder aux concertations préalables et à demander tous les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye